
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de LE BOSC DU THEIL (Département de l'Eure)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Le 8 janvier 2019 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AB numéro 149 correspondant à une parcelle bâtie pour une contenance totale de 2 654 m².

POS/PLU : RNU : Terrain constructible du fait de sa situation en centre-bourg dans une zone habitée

PROJET : Acquisition d'une **parcelle bâtie** au titre d'une **réserve foncière** pour la collectivité avec projet de réaménagement du centre-bourg.
Acquisition portant sur un bar-restaurant en lien avec l'étude centre-bourg en cours. La Commune s'inscrit dans une démarche de **redynamisation de son centre-bourg** via la création de **logements sociaux** et de **cases commerciales**. La Commune souhaite rapprocher les commerces existants, intégrer le cabinet médical qui doit déménager et réaliser des logements pour personnes âgées et jeunes ménages. Une démolition (partielle ou totale) est envisagée.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : Du 6 juin 2019 - **Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **Monsieur BLARRE SERGE**

ÉVALUATION
DOMANIALE : Du 07 novembre 2018

IMPUTATION : **Compte n° 923 638 – LE BOSC DU THEIL « Bar Restaurant »**
Enveloppe projet : 262 500 €

ROUEN le 20 juin 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

24 JUIN 2019
L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT